Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 22/10/2025
ID : 085-258502962-20251014-D099_BUR141025-DE

D099-BUR141025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à quatorze heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents , MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Damien GRASSET, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, M. Noël VERDON
Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD
Date de convocation : 7 octobre 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 7
Votants : 5

Avenant n° 1 au marché 2024-M707 « Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre d'une collecte séparée et compostage de biodéchets et déchets végétaux – municipalité de Zahlé au Liban »

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D169-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que Trivalis a conclu le 11 mars 2025, avec l'Association Libanaise pour la Maîtrise de l'Énergie et pour l'Environnement (ALMEE), un marché de prestations intellectuelles passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une collecte séparée et compostage de biodéchets et déchets végétaux sur la municipalité de Zahlé au Liban.

Monsieur le Président ajoute qu'il s'agit d'un marché décomposé en tranches définies comme suit :

- Tranche ferme : Assistance à la phase de préparation du projet
- Tranche Optionnelle : Assistance à la phase opérationnelle du projet.

Monsieur le Président précise que la tranche optionnelle n'a pas encore été affermie.

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :

Considérant que le projet de développement de la collecte séparée des biodéchets sur Zahlé entre dans une phase pré-opérationnelle.

Considérant le lancement des appels d'offres pour la fourniture des équipements et le diagnostic en cours de finalisation (collecte et compostage).

Considérant qu'aucun déplacement au Liban n'était prévu en Tranche Ferme.

Considérant néanmoins, la nécessité de valider dès à présent, les hypothèses lors d'un déplacement au Liban avant de passer à la phase opérationnelle du projet en 2026.

Monsieur le Président propose de conclure le présent avenant afin d'ajouter à la décomposition du prix global et forfaitaire de la Tranche Ferme du marché, les prestations nécessaires au déplacement d'une délégation française au Liban (accompagnement, transport, restauration, interprétariat, bannière du projet), pour un coût global de 5 405,30 € HT.

Monsieur le Président précise que le montant de cet avenant représente 7,34% du montant initial de la Tranche Ferme du marché, établi à 73 600,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 22/10/2025
ID : 085-258502962-20251014-D099_BUR141025-DE

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuver** l'avenant n° 1 au marché 2024-M707,

- **Autoriser** le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec l'ALMEE ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n° 1 au marché 2024-M707,

- **Autorise** le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec l'ALMEE ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 21/10/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 21/10/2025
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).